



Nations Unies
Commission Économique pour l'Afrique

**Conférence des ministres
africains chargés de l'enregistrement
des faits d'état civil**

Compte rendu de l'Atelier régional
sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de
statistiques de l'état civil en Afrique:

vers de nouvelles initiatives et approches

Dar-es-Salaam, (Tanzanie)

29 juin - 3 juillet 2009

Table de matières

I. Historique	1
II. Participation et ordre du jour	3
III. Séance d'ouverture et déclarations officielles	3
IV. Débats.....	6
V. Clôture de l'atelier.....	13
VI. Principales recommandations.....	14

I. Historique

L'Organisation des Nations Unies définit l'enregistrement des faits d'état civil comme la prise en compte continue, permanente, obligatoire et universelle de l'occurrence et des caractéristiques des événements vitaux concernant la population ainsi que prévue par les différents règlements et conditions légales en vigueur dans chaque pays¹. Les événements vitaux considérés dans l'enregistrement des faits d'état civil incluent les naissances vivantes, les décès, les morts foetales, les mariages, les divorces, les annulations de mariage, les séparations juridiques, les adoptions, la légitimation et la reconnaissance.

L'Organisation des Nations Unies considère que l'enregistrement des faits d'état civil a un double rôle : administratif et juridique d'une part, et statistique, démographique et épidémiologique d'autre part. Au plan juridique et administratif, l'enregistrement des faits d'état civil consiste à établir des relations juridiques entre les pouvoirs publics et les citoyens par le biais des dispositions juridiques des constitutions et des lois nationales et des conventions et pactes internationaux. Les registres de l'état civil sont les instruments classiques permettant de mettre en œuvre les différentes dispositions relatives aux droits de l'homme contenues dans les lois nationales et les instruments internationaux. Par ailleurs, les systèmes d'état civil ont un rôle essentiel à jouer dans le système judiciaire, les services sociaux et administratifs, ainsi que les processus de décentralisation et de démocratisation des pays.

L'enregistrement des faits d'état civil est la source classique de données statistiques de l'état civil et constitue à la fois une fonction et une composante essentielles des systèmes d'état civil. Les statistiques tirées de l'état civil recouvrent deux activités de grande portée: la collecte de données sur la fréquence de certaines caractéristiques liées aux événements et aux personnes concernées d'une part, et la compilation, le traitement, l'analyse, l'évaluation, la présentation et la diffusion de ces données sous forme statistique d'autre part. Les statistiques de l'état civil produisent des données démographiques et sanitaires. Ces deux types de données constituent des intrants précieux pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et actions de développement aux niveaux sous-national, national, régional et mondial.

De nos jours, il apparaît de plus en plus clairement que tous les pays africains souffrent des effets du manque de statistiques démographiques et sanitaires courantes fiables, en raison de l'absence de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil complets. L'absence de données courantes sur la dynamique de la population a eu des effets négatifs sur l'établissement des estimations courantes de la population et la mise à jour des projections démographiques. Ainsi, l'exploitation des données des recensements nationaux s'en est retrouvée amoindrie et les statistiques fiables nécessaires pour concevoir, mettre en œuvre et suivre les politiques et programmes de développement font défaut. Par ailleurs, la plupart des indicateurs de santé des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment la mortalité des nourrissons et des enfants de moins de cinq ans, les taux de mortalité maternelle et les taux de mortalité par cause de décès, pâtissent de l'absence de mesures fiables et courantes de la mortalité.

Compte tenu de la demande croissante de données statistiques de l'état civil courantes au niveaux national, régional et mondial et des problèmes rencontrés dans leur obtention

¹ Organisation des Nations Unies (2002). Manuel de formation aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. .

au moyen des méthodes d'estimation indirecte, le Centre africain pour la statistique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Division de statistique de l'ONU, la Banque africaine de développement et InWent, ont organisé conjointement, du 29 juin au 3 juillet 2009, à Dar es Salaam (Tanzanie), un atelier régional intitulé « Atelier régional sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique ». Le National Bureau of Statistics (Office national de statistique) et la Registration, Insolvency and Trusteeship Agency (Agence de l'enregistrement, de l'insolvabilité et de la tutelle) de la République-Unie de Tanzanie ont également participé à l'organisation de cette manifestation.

A. Objectifs de l'atelier

A long terme, l'atelier vise à encourager le renforcement des capacités des gouvernements africains à produire des statistiques et des indicateurs précis, fiables et actualisés fondés sur l'enregistrement des faits d'état civil pour évaluer les progrès du développement et de la transformation sociale.

L'atelier avait pour but de a) fournir aux pays une formation sur l'application des directives de l'Organisation des Nations Unies et des normes internationales relatives à la notion et la définition des statistiques d'état civil et aux méthodes de collecte et de compilation des données ; b) évaluer l'état actuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil des pays participants et identifier les lacunes à combler ; c) mettre en place le réseau africain des statisticiens et officiers d'état civil ; et d) faciliter la mise en place d'un forum de partenariat entre les pays et les organisations régionales et internationales aux fins d'appui et d'assistance.

B. Résultats attendus

L'atelier devait déboucher sur les résultats suivants :

- (i) Faire mieux connaître et comprendre les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ainsi que leur rôle dans l'évaluation des progrès et de la transformation sociale en Afrique ;
- (ii) Assurer la formation, la recherche et l'appui technique pour relever les principaux défis en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique ;
- (iii) Mettre en place la réseau des statisticiens et officiers d'état civil en Afrique qui servira de plate-forme d'échange d'idées et de bonnes pratiques en matière d'enregistrement de faits d'état civil et de statistiques de l'état civil à travers le continent.

C. Participants

L'atelier a réuni divers pays dont les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en sont à différents stades de mise en place. Il s'agissait d'enrichir les débats et les résultats de l'atelier grâce à un nombre suffisant d'expériences diverses. À cet égard, l'atelier régional avait pour but de rassembler tous les pays africains (53) représentés par deux délégués chacun, l'un pour l'office national de statistique et l'autre pour le ministère de tutelle (intérieur ou justice) ou l'organisme chargé du système d'enregistrement des faits d'état civil.

Les centres de formation en statistique, les communautés économiques régionales et les principaux partenaires au développement ont été également invités.

D. Lieu et date

L'atelier s'est tenu du 29 juin au 3 juillet 2009, à l'hôtel New Africa de Dar es-Salaam, (Tanzanie). L'interprétation était assurée en anglais et en français.

II. Participation et ordre du jour

A. Participation

L'atelier a réuni 140 participants représentant 40 pays, cinq institutions de formation régionales, deux organisations régionales, une organisation sous-régionale, cinq organisations internationales et sept autres organisations. Sur les 40 pays africains, 19 étaient représentés à la fois par l'autorité chargée de l'enregistrement des faits d'état civil et l'office national de statistique, 13 n'étaient représentés que par l'office national de statistique et huit étaient représentés seulement par l'autorité chargée de l'enregistrement des faits d'état civil.

B. Ordre du jour

L'ordre du jour comportait six grands thèmes en plus de la séance d'ouverture. Pour chacun des thèmes, on avait prévu des exposés, des réunions de groupes de travail, des discussions de groupe, des débats généraux et thématiques et des séances plénières.

III. Séance d'ouverture et déclarations officielles

Mme. Albina Chuwa, Directrice générale du National Bureau of Statistics (Bureau national de statistique) de la Tanzanie, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du pays hôte. L'atelier a été officiellement ouvert par M. Lawrence K. Masha, membre du Parlement et Ministre de l'intérieur de la République-Unie de Tanzanie. M. Berhan Hailu, Ministre de la justice de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, a également prononcé un discours d'ouverture. Les représentants de différentes organisations ont également prononcé des déclarations officielles. M. Pali Lelohla, Président de la Commission de statistique de l'ONU et de la Commission de statistique pour l'Afrique et statisticien général de l'Afrique du Sud, a prononcé le discours d'orientation.

La Directrice générale du Bureau national de statistique de la Tanzanie a commencé son discours en souhaitant la bienvenue à l'invité d'honneur, le Ministre de la justice de la République fédérale démocratique d'Éthiopie. Elle a également souhaité la bienvenue aux représentants de la CEA, de la Division de statistique de l'ONU et de la BAD. Elle a par ailleurs rappelé les problèmes auxquels étaient confrontés les offices africains de statistique en raison de l'inachèvement et de l'insuffisance des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en vigueur dans la plupart des pays d'Afrique.

M. Ben Kiregyera, Directeur du Centre africain pour la statistique de la CEA (ACS), a remercié chaleureusement le Ministre de l'intérieur de la République-Unie de Tanzanie

et le Ministre de la justice de la République fédérale démocratique d'Éthiopie au nom des organisateurs de l'atelier. Il a ensuite prononcé un discours très détaillé et riche d'enseignements qui a retenu l'attention des participants, dans lequel il a souligné l'importance des systèmes, les incidences et conséquences de l'ignorance durant les quarante dernières années, ainsi que l'urgence de la mise en place de systèmes de statistiques de l'état civil universels, complets et fiables dans tous les pays d'Afrique.

Le représentant de la Division de statistique de l'ONU, M. Srdjan Mrkic, a souligné l'importance qu'accordait le système de statistique de l'Organisation des Nations Unies aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Il s'est par ailleurs félicité du thème retenu pour l'atelier « Vers de nouvelles initiatives et approches », en soulignant que l'Afrique devait réaffirmer son engagement à implanter ces systèmes dans la région. Il a également mis en relief l'importance et la place de l'enregistrement des faits et des statistiques de l'état civil au sein du système statistique de l'ONU en déclarant : *« L'enregistrement des faits d'état civil est la meilleure source de statistiques détaillées, précises, pertinentes et disponibles en temps voulu. Dès sa création à la fin des années 40, la Division de statistique de l'ONU a adopté ce principe directeur et elle s'emploie à le mettre en application depuis deux décennies. Les statistiques d'état civil sont un élément crucial et indispensable des systèmes statistiques nationaux, en ce qu'elles permettent de produire un profil numérique de la ressource la plus précieuse de tout pays, à savoir son capital humain. Cette conception de la relation entre l'enregistrement des faits et les statistiques de l'état civil a été entérinée sans aucune ambiguïté par la Commission de statistique de l'ONU, l'organe suprême des statistiques internationales... »*

Dans sa déclaration d'ouverture, M. Charles Leyeka Lufumpa, Directeur du Département de statistique de la BAD, a fait part de l'engagement de son institution à appuyer les pays africains pour les aider à sortir leurs systèmes d'enregistrement des faits et de statistiques de l'état civil de la situation de sous-développement qui caractérise la plupart d'entre eux et qu'il a qualifiée de lamentable. M. Lufumpa a souligné que cet atelier était à la fois nécessaire et opportun car il coïncidait avec plusieurs initiatives de développement en cours à travers le continent. Il a conclu sa déclaration en exprimant l'engagement de la BAD comme suit : *« Pour sa part, la Banque africaine de développement est prête à jouer un rôle de premier plan en fournissant l'appui financier et technique nécessaire pour améliorer les statistiques dans les pays africains, notamment l'enregistrement des faits et les statistiques de l'état civil, sur lesquels nous mettons l'accent dans le cadre de nos efforts pour améliorer le suivi des OMD dans le continent, et nous y travaillons en étroite collaboration avec notre précieux partenaire, la CEA. »*

M. Pali Lehohla a présenté aux participants à l'atelier un discours étoffé, didactique et détaillé qui a été lu par son représentant. Il a commencé par remercier les organisateurs pour avoir réuni les représentants des ministères ou institutions en charge des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, ainsi que les représentants des offices nationaux de statistique. Il a fait l'historique des systèmes d'enregistrement des faits et de statistiques de l'état civil dans le monde et en particulier en Afrique et a souligné l'importance et le développement de l'enregistrement des faits d'état civil depuis la London Bills of Mortality en 1592 et l'évolution vers un système d'enregistrement plus officiel et systématique à partir de 1603. Il a fait état de la contribution de John Graunt en 1662 qu'il a qualifiée de modèle classique fondateur des sciences modernes des statistiques et de l'épidémiologie.

M. Lehohla a rappelé aux participants que le système d'état civil et de statistiques en la matière, actuellement en vigueur dans les pays développés était complet et fournissait des données chiffrées sur la fécondité, la mortalité et les causes de décès, conformément aux normes établies en la matière. Il a ensuite esquissé un parallèle avec l'Afrique et démontré que l'influence coloniale était perceptible dans la plupart des pays. Il a ainsi passé en revue l'évolution de la situation à Maurice depuis 1667, au Ghana depuis 1888, en Tanzanie depuis 1920, en Ouganda depuis 1904 et en Afrique du Sud depuis 1842. Il a également mis en évidence les discriminations pratiquées contre les Africains lors de l'enregistrement des faits d'état civil par les puissances coloniales en précisant que, dans la plupart des cas, les Africains ne bénéficiaient pas du système d'enregistrement des faits d'état civil avant l'indépendance de leurs pays respectifs. Il a ensuite passé en revue l'évolution de la situation dans son propre pays. Il a également mis l'accent sur l'importance de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique et des défis et possibilités en la matière.

Dans sa conclusion, M. Lehohla a mis en exergue le rôle et les responsabilités des offices nationaux de statistiques dans l'amélioration de l'enregistrement des faits de l'état civil, ainsi que la nécessité d'adopter une vision prospective.

Le Ministre de la justice de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, M. Berhan Hailu, a assuré les participants que son Gouvernement était déterminé à mettre en place et à développer des systèmes classiques d'enregistrement des faits et de statistiques de l'état civil conformes aux principes et recommandations de l'Organisation des Nations Unies. Il a regretté que son pays ne disposait pas encore d'une loi fonctionnelle sur l'état civil et a mis en relief les problèmes rencontrés en matière de données et d'information pour les activités de planification du développement ainsi que pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes aux niveaux sectoriel et national. En ce qui concerne les initiatives en cours pour mettre en place les systèmes d'enregistrement des faits et de statistiques de l'état civil dans le pays, M. Hailu s'est déclaré convaincu de la pertinence des objectifs et de la solidité du fondement des nouveaux systèmes qui diffèrent des approches précédentes. Il a par ailleurs souligné avec force que l'inexistence de ces systèmes avait eu des conséquences non négligeables sur le pays et occasionné de nouveaux retards.

Le Ministre a également noté que les dispositions actuelles en matière de programmation et d'administration, ainsi que la situation politique étaient favorables à la mise en place du système d'enregistrement des faits d'état civil dans le pays. Il a, en outre, fait état des études et des travaux de recherche menés dans le cadre des activités techniques et opérationnelles visant à faciliter la mise en place des différents éléments des systèmes d'état civil et de statistiques en la matière. À cet égard, il a précisé qu'il fallait mettre à profit les programmes de développement sectoriels et collaborer avec les autres départements ministériels pour assurer la pérennité des systèmes. Enfin, M. Hailu a engagé les participants à coopérer et à s'entraider.

Le Ministre de l'intérieur de la République-Unie de Tanzanie, M. Lawrence K. Masha, a souhaité la bienvenue à M. Berhan Hailu, Ministre de la justice de la République fédérale démocratique d'Éthiopie avant de passer en revue les problèmes mondiaux, régionaux et nationaux auxquels l'Afrique faisait face, tout en soulignant que des progrès avaient été enregistrés en dépit de cette situation difficile. M. Masha a également souligné que les systèmes d'état civil jouaient un rôle essentiel dans la production de données statistiques d'état civil.

Il a ensuite rappelé que les pays devaient s'appropriier les initiatives et les programmes d'appui et travailler sur la base de programmes durables et à long terme. Il a demandé instamment aux pays africains de réaffirmer leurs engagements et d'agir sans tarder au niveau stratégique pour concrétiser ce programme de développement attendu depuis si longtemps. Enfin, le Ministre tanzanien a exhorté les dirigeants et les universitaires africains à travailler ensemble pour sortir l'Afrique de cette situation inacceptable caractérisée par le fait que les citoyens ne laissent aucune trace juridique ou statistique tout au long de leur existence, et ce en plein XXI^e siècle.

IV. Débats

Les débats techniques de l'atelier ont été répartis sur six séances. La première portait sur l'introduction et les orientations liées aux systèmes d'enregistrement des faits d'état et de statistiques de l'état civil, la deuxième concernait les défis et les opportunités et la troisième a été consacrée aux expériences des pays, l'accent étant également mis sur les défis et les opportunités. Durant les trois autres séances, les participants ont entendu des exposés sur de nouvelles approches et initiatives visant à améliorer les systèmes d'état civil et de statistiques en la matière en Afrique, l'appui régional et international, la collaboration entre les pays et la mise en place du réseau des officiers d'état civil et de statisticiens de l'état civil africains et ont adopté les recommandations de l'atelier.

1^{er} séance : Orientations pour les systèmes d'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil

M. Srdjan Mrkic, Chef de la Section des statistiques sociales et du logement de la Division de statistique de l'ONU, a présenté cinq exposés sur les différents aspects de l'état civil et des statistiques dans ce domaine, conformément aux directives, principes et recommandations de l'Organisation des Nations Unies.

i) Nécessité du système d'enregistrement des faits d'état civil

Dans son premier exposé, M. Mrkic a défini l'état civil comme l'enregistrement universel, continu, permanent et obligatoire des faits d'état civil. Il a affirmé que le système devait être géré par les pouvoirs publics qui ont la responsabilité principale de tenir des registres officiels et permanents au service de l'intérêt général et particulier. Il a ensuite précisé que l'enregistrement des faits d'état civil permettait d'obtenir des produits statistiques individuels et des produits statistiques agrégés. Il a également présenté des spécimens d'actes individuels et souligné l'intérêt qu'ils présentaient pour les citoyens et la société dans son ensemble. En ce qui concerne l'aspect agrégé, il a expliqué la manière dont les actes individuels étaient compilés et utilisés pour produire des données statistiques agrégées. M. Mrkic a ensuite analysé les différents éléments du système d'enregistrement des faits d'état civil, à savoir la loi, l'infrastructure, la participation de la population, le service au public, la confidentialité et les mécanismes correcteurs. Il a ensuite fait une représentation graphique des différents éléments du système d'enregistrement des faits d'état civil. M. Mrkic a souligné l'importance des registres d'état civil, en observant que leur inexistence pourrait être assimilée à un déni des droits de l'homme. Il a enfin cité quelques exemples de droits et privilèges fondamentaux et a mis en lumière les conséquences négatives de leur absence sur les citoyens et la société.

ii) Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et leur utilisation pour les statistiques en la matière

Dans son deuxième exposé, M. Mrkic a commencé par présenter la liste des faits d'état civil que l'Organisation des Nations Unies recommande aux États Membres d'enregistrer, notamment les naissances vivantes, les décès, les morts foetales, les mariages, les divorces, les annulations de mariage, les séparations juridiques, les adoptions, la légitimation et la reconnaissance. Il a également rappelé les trois fonctions de base de l'état civil, à savoir les fonctions juridique, administrative et statistique. Il a ensuite examiné les détails techniques, en particulier les différents types de variables et de données collectées, les techniques utilisées pour le calcul des indices et la manière de les exploiter pour analyser les mesures et les indicateurs de fécondité et de mortalité. Il a par ailleurs expliqué les techniques d'enregistrement et de production de rapports statistiques utilisées dans différents pays, en mettant l'accent sur les deux méthodes les plus courantes, qui font appel soit à des formulaires identiques pour la documentation juridique et les rapports statistiques, soit à des formulaires distincts.

iii) Intégration et coordination des systèmes d'état civil et de statistiques en la matière

Le troisième exposé a mis en exergue la nécessité d'assurer une coordination et une intégration au sein et entre les systèmes d'état civil et des statistiques y relatives. Les trois aspects de la coordination ont été analysés : a) la coordination au sein du système d'état civil ; b) la coordination au sein du système de statistiques de l'état civil; et c) la coordination entre les deux systèmes. L'orateur a précisé que la coordination était importante parce qu'elle permet d'améliorer la couverture et la précision de l'enregistrement des faits d'état civil d'une part, et la disponibilité et la qualité des statistiques de l'état civil d'autre part.

Les deux systèmes d'organisation de l'état civil les plus courants ont fait l'objet d'une représentation graphique. Il s'agit du système centralisé avec des agences et des administrations, et la structure décentralisée avec un office national chargé de la supervision juridique générale ou des activités de coopération ou de consultance. En ce qui concerne la coordination au sein du système des statistiques de l'état civil, il faudrait prévoir une législation et une réglementation uniformes à l'échelle nationale pour toutes les sources portant sur la définition des faits d'état civil, les caractéristiques des personnes concernées par ces faits, les codes, ainsi que le classement et l'utilisation de la population de base pour la calcul des taux démographiques.

iv) Collecte de données sur les causes de mortalité au moyen du système d'enregistrement des faits d'état civil

L'exposé sur les causes de mortalité a été présenté par Mme Yoko Akachi du Health Metrics Network (HMN) qui a expliqué les problèmes liés à la collecte de données sur les variables et les indicateurs de santé essentiels, en particulier la mortalité des adultes et ses causes. L'oratrice a soulevé certaines questions fondamentales en rapport avec la nécessité et l'importance des données sur la mortalité et ses causes et a expliqué pourquoi ces données étaient indispensables.

L'intervenante a mis en lumière les lacunes des sources de données actuelles dans le monde en développement en ce qui concerne la production des indicateurs essentiels des OMD,

notamment le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans, le taux de mortalité maternelle et les taux de la mortalité due au paludisme et à la tuberculose, et souligné l'importance des systèmes d'état civil. Elle a fait une comparaison, sous forme matricielle, des différentes sources de données disponibles pour les naissances, la mortalité infantile, la mortalité des adultes et les causes de décès. Mme Yoko a également affirmé que l'état civil était la source de référence pour les données sur les causes de mortalité. Elle a mentionné certaines des erreurs constatées lors de l'enregistrement de causes de décès. Elle a ensuite présenté l'autre méthode d'enregistrement de causes de décès dite de l'autopsie verbale. Cette méthode permet de déterminer les causes de décès en interrogeant les soignants, les amis ou les membres de la famille sur les signes et symptômes présentés par le malade durant la période qui a précédé son décès. Elle a par ailleurs indiqué qu'il existait des manuels pratiques sur la manière d'utiliser les questionnaires d'autopsie verbale qui contiennent des directives pour la certification de la cause de décès et le codage au moyen des codes CIM-10.

v) Évaluation de la fonctionnalité des systèmes d'état civil

M. Mrkic a présenté aux participants les différentes méthodes d'évaluation mises au point et recommandées par l'ONU et d'autres organisations, notamment les méthodes directes et indirectes qu'il a décrites dans le détail.

vi) Expertise et ressources de la Division de statistique de l'ONU au service de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans le monde

Dans son cinquième et dernier exposé, M. Mrkic a réaffirmé le caractère indispensable de l'état civil et rappelé les différentes sources utilisées pour produire des statistiques dans ce domaine. Il a présenté une matrice indiquant les avantages et les inconvénients des trois sources de données sur la fécondité et la mortalité, en les classant en trois catégories (supérieure, moyenne et inférieure) sur la base de 12 critères. Il a ensuite présenté les instruments et le cadre méthodologique de la Division de statistique.

Enfin, il a présenté les directives ci-après qui viennent d'être élaborées en donnant un aperçu de leur teneur :

- Principes et recommandations pour les systèmes de statistiques de l'état civil ;
- Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil: élaboration d'un cadre juridique ;
- Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : gestion, fonctionnement et maintenance ;
- Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil: élaboration de programmes pour l'information, l'éducation et la communication ;
- Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil: informatisation ;
- Manuel de formation aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

vii) Débat et points essentiels

Dans le cadre du débat général, les participants ont abordé un certain nombre de questions relatives aux effets des lois obsolètes héritées de la colonisation qui freinent l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans certains pays, comme le Malawi, le Gabon et la Côte d'Ivoire. Les différentes méthodes de délivrance des actes de naissance, de décès et de mariage et, dans certains pays, les droits prohibitifs exigés pour ce service, figurent parmi les principaux facteurs qui contribuent à restreindre la portée et l'efficacité des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. Un participant représentant d'une société éthiopienne spécialisée dans les TIC a également fait état des effets et des conséquences de la faiblesse des capacités qui empêche une utilisation efficace des nouvelles technologies.

Certains participants ont souligné l'absence de coopération de la part des responsables politiques et leur tendance à manipuler les statistiques pour des raisons politiques ou autres. En ce qui concerne l'exposé sur le contenu des formulaires d'enregistrement et de statistiques, le délégué éthiopien a proposé de simplifier ces formulaires, en citant comme exemple le problème que pose la mention de certaines variables comme le poids à la naissance. Le représentant de l'Érythrée a indiqué que l'utilisation de dénominateurs à partir des enquêtes par sondage constituait un problème de taille pour le calcul des taux et des ratios démographiques. Il a été également souligné que l'enregistrement des faits d'état civil et les autres méthodes d'énumération devaient être considérés comme étant complémentaires et non pas antagonistes, d'où la nécessité d'une harmonisation.

Les représentants de différents pays, en particulier de l'Ouganda et de la Côte d'Ivoire, ont énuméré les problèmes qui leur paraissaient essentiels, notamment les taux élevés d'analphabétisme, le fait que plus de 70% des femmes accouchent à domicile, les causes de décès erronées ou dissimulées, comme dans le cas du VIH/sida, l'enregistrement des enfants abandonnés, le problème de la transmission des données de la périphérie vers le centre, les problèmes de financement, l'absence de formation, l'enregistrement effectué par des bénévoles, etc. Le représentant du Sénégal a évoqué l'expérience positive de son pays dans la collaboration avec la Banque mondiale et l'UNICEF dans le cadre de projets relatifs à l'enregistrement des naissances. En ce qui concerne l'enregistrement des causes de décès et leur codage, un participant s'est demandé si cette activité relevait de l'office de statistiques ou du Ministère de la santé. L'orateur a répondu que ce type de décisions dépendait des dispositions du pays concerné en matière d'organisation et d'administration. À cet égard, il a été fait observer qu'il était possible de mettre en place un mécanisme de coordination entre les deux entités.

2^e Séance: Défis et opportunités en rapport avec les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique

Cette séance a été consacrée à l'examen des défis et des opportunités liés aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique et à la formulation de propositions visant à les améliorer. Trois groupes ont été constitués pour examiner les thèmes ci-après : a) examen et actualisation de la législation relative à l'état civil en Afrique ; b) politiques et programmes publics dans le domaine des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique ; et c) maintien de l'interaction entre les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

Chaque groupe disposait de deux heures pour examiner le thème prescrit et présenter un exposé en plénière. En ce qui concerne le mode de présentation, les exposés des groupes comportaient une analyse de la situation et une description des défis et des opportunités.

3^e Séance : Expériences des pays, notamment en ce qui concerne les défis et les opportunités

Au cours de cette séance présidée par la BAD, Maurice, le Ghana, la Tanzanie, le Sénégal, le Niger, Madagascar et les Seychelles ont présenté des exposés sur la situation de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans les domaines ci-après :

- Procédure d'enregistrement des faits d'état civil et degré d'exhaustivité, y compris en ce qui concerne l'engagement politique ;
- Compilation, analyse et diffusion des statistiques d'état civil ;
- Situation en matière d'enregistrement de décès et de leurs causes ;
- Mesures prises pour que le système d'enregistrement intègre les groupes vulnérables ;
- Coordination entre les services d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et participation des institutions partenaires ;
- Défis et mesures prises pour atténuer les problèmes liés à l'enregistrement des faits d'état civil ;
- Défis et mesures prises pour atténuer les problèmes liés aux statistiques de l'état civil ;
- Possibilités d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans le pays concerné ;
- La voie à suivre.

À l'exception de Maurice et des Seychelles, aucun autre pays ne produit de données complètes sur la dynamique de la population et tous les autres pays n'utilisent donc pas les statistiques de l'état civil pour les estimations démographiques et la mise à jour des projections en la matière. Dans la majorité des cas, les divorces sont gérés par le Ministère de la justice, ou par un organisme équivalent, et les autres faits d'état civil sont pris en charge par un autre ministère. Tous les intervenants ont indiqué que la compilation des statistiques relevait de l'office national des statistiques. Aucun pays n'a fait état d'une coordination officielle ou structurée entre les services d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Pratiquement aucun pays n'a décrit avec précision la situation du système d'enregistrement des faits d'état civil. La plupart se sont contentés de mentionner des données chiffrées non étayées par des études d'évaluation systématiques. Aucun pays n'a fait état d'une quelconque mesure pour intégrer les groupes vulnérables au système d'enregistrement des faits d'état civil. À l'exception de Maurice et des Seychelles, les systèmes d'enregistrement et de classement des causes de décès de tous les autres pays ne sont pas pleinement opérationnels. Les différents exposés ont montré que les problèmes et les défis variaient considérablement d'un pays à l'autre. On trouvera dans le rapport principal de l'atelier des observations relatives aux grandes questions soulevées par chaque pays et aux thèmes discutés.

4^e Séance: Nouvelles approches et initiatives pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique

Cette séance a été l'occasion pour les pays, les organisations et les particuliers de faire connaître les efforts particuliers faits depuis quelques années pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en fonction des différentes situations. Ainsi, l'Afrique du Sud a fait part des mécanismes et des démarches qu'elle a adoptés après la fin des années 90 pour prendre la situation en main et l'Éthiopie, qui est l'un des pays les plus vastes et les plus peuplés du continent dépourvu de système d'état civil, a fait état des initiatives qu'elle a prises pour mettre en place un tel système et des progrès enregistrés en la matière. Par ailleurs, trois organisations ont informé les participants des efforts qu'elles déploient dans le cadre de leurs attributions. C'est ainsi que HMN a signalé les initiatives et les ateliers organisés sur l'enregistrement des faits d'état civil en 2009 à Genève, Paris et Washington DC. Pour sa part, le Directeur exécutif de l'African Child Policy Forum, M. Assefa Bequela, a fait un exposé sur les initiatives d'enregistrement universel des naissances menées en collaboration avec différentes organisations partenaires, notamment l'UNICEF et PLAN International. Enfin, le troisième exposé portant sur les techniques de rédaction des lois et leur application à la législation sur l'état civil, a été présenté par Mme Ann Seidman de l'université de Boston. Le rapport principal sur l'atelier comporte un compte rendu détaillé sur les différents exposés.

5^e Séance: Appui régional et international et collaboration entre pays pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique

Cette séance a permis aux partenaires de développement, en l'occurrence la Division de statistique de l'ONU, la BAD, la Banque mondiale, le Réseau de métrologie sanitaire de l'OMS et AFRISTAT, de débattre des grandes questions liées aux interventions en matière d'enregistrement et de statistiques de l'état civil. Le débat était animé par M. Ben Kiregyera, Directeur du Centre africain pour la statistique (ACS). Le représentant de la Division de statistique de l'ONU a axé son intervention sur les aspects techniques et présenté les différents manuels et directives publiés par l'ONU et les activités de formation qu'elle a organisées à l'échelle régionale. Il a également évoqué l'insuffisance, voire l'absence de programmes de formation durables et à long terme dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans le monde en développement. Il a souligné que la Division était disposée à fournir l'appui technique nécessaire en la matière pour élaborer des programmes appropriés et organiser des stages dans les institutions de formation et les universités régionales. Le représentant de la BAD a passé en revue les domaines d'intervention de la Banque, notamment le programme de renforcement des capacités en matière de statistiques dans la région et les modalités de sa mise en œuvre. La Banque a annoncé le montant des ressources réservées au développement de la statistique dans la région et a engagé les pays à lui présenter des projets et programmes faisables. L'intervenant a indiqué que la maîtrise nationale constituait un critère essentiel pour bénéficier de l'appui de la Banque et que les Stratégies nationales pour le développement des statistiques faisaient partie des programmes cadres de la BAD pour l'appui dans le domaine des statistiques, qui pourraient englober l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil.

Le représentant de l'AFRISTAT a informé les participants sur le mandat, les principales activités et les réalisations de son organisation, en précisant qu'en dépit de son caractère régional,

celle-ci était encore mal connue dans certains pays. Il a également considéré que, du point de vue technique, la situation du système d'état civil dans la plupart des pays africains était loin d'être parfaite. Il a, en outre, souligné que les démographes n'utilisaient pas leurs compétences pour appuyer les initiatives en cours dans différents pays. L'orateur a ensuite fait état des différentes activités entourant le projet quinquennal de développement des capacités dans le domaine des statistiques actuellement mené par la BAD dans le cadre duquel l'on pourrait utiliser l'enregistrement des faits d'état civil pour améliorer les statistiques démographiques des pays.

Le délégué de la Banque mondiale a assuré les participants que son institution était disposée à appuyer les initiatives dans le domaine de l'état civil en Afrique et a souligné l'importance et la pertinence de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour le programme de la Banque qui vise à améliorer les systèmes de statistiques des pays. Il a précisé que les initiatives prises par les pays, leur appropriation des projets et leur degré d'engagement constituaient les principaux critères appliqués pour l'allocation de ressources et l'adoption des propositions. Le représentant du Réseau de métrologie sanitaire de l'OMS a réitéré l'engagement de son organisme à appuyer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique et dans les pays en développement en général. Le Réseau privilégie les systèmes mondiaux, régionaux et nationaux d'information sur la santé axés sur les naissances, les décès et les causes de décès afin d'améliorer la situation qui prévaut actuellement en Afrique. Le représentant du Centre africain pour la statistique de la CEA a décrit les principales missions du Centre dans le domaine du développement des statistiques dans les États membres. Il a également indiqué que l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil constituaient l'un des domaines d'intérêt du Centre et a fait l'historique de l'organisation de l'atelier. Enfin, il a demandé aux principaux partenaires de continuer sur leur lancée pour remédier aux problèmes auxquels les États membres sont confrontés dans le cadre de l'amélioration des systèmes.

Pour finir, les participants ont soulevé la question de l'absence des institutions spécialisées des Nations Unies, notamment le FNUAP et l'UNICEF. Les organisateurs ont précisé que la participation de ces deux institutions était programmée mais qu'elles n'avaient pas pu être présentes pour des raisons de calendrier.

À l'issue de la réunion-débat, les pays ont présenté leurs plans d'action respectifs. Il s'agissait de se faire une idée des impressions du pays et des mesures immédiates visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil sur la base des contributions apportées à l'atelier.

6^e Séance: Lancement du Réseau africain des officiers d'état civil et des statistiques de l'état civil et adoption des recommandations de l'atelier.

L'un des principaux objectifs de l'atelier était de lancer le Réseau africain des officiers d'état civil et des statisticiens de l'état civil. À cet effet, le Centre africain pour la statistique a présenté un projet de proposition pour la mise en place et la gestion de ce réseau dont l'objectif est de fournir un cadre régional pour l'échange de vues, d'idées et de bonnes pratiques dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique. Il servira également de cadre de concertation en la matière. La proposition a été adoptée par les participants à l'atelier.

Les principales recommandations de l'atelier portent sur quatre sous-catégories : plaidoyer, activités opérationnelles, aspects techniques et partenariat. La réunion a examiné et commenté les recommandations proposées et les a adoptées. Les recommandations sont jointes au présent rapport.

V. Clôture de l'atelier

La Directrice générale du Bureau national des statistiques de la Tanzanie, les représentants de la Division de statistique de l'ONU et de la BAD, ainsi que le Directeur du Centre africain pour la statistique de la CEA, ont fait des observations finales, puis le Secrétaire permanent du Ministère des finances et des affaires économiques de la République-Unie de Tanzanie a annoncé la clôture officielle de l'atelier. Dans sa déclaration, le Directeur du Centre africain pour la statistique a rappelé la spécificité et les avantages des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ainsi que leurs limites en Afrique. Il a rappelé l'historique de la tenue de l'atelier et expliqué comment la participation a été élargie aux pays africains avec l'appui de la BAD et d'autres partenaires de développement. Le Directeur s'en est félicité et s'est déclaré honoré de la présence du Ministre de la justice de la République fédérale démocratique d'Éthiopie. Il a également remercié le pays hôte et les participants qui ont répondu à l'invitation et pris une part active aux travaux du programme chargé qui ont duré cinq jours.

Enfin, le Directeur a promis d'accorder toute l'importance voulue aux recommandations de l'atelier. Il a également promis de poursuivre les consultations avec les dirigeants de la CEA et le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie sur la possibilité d'organiser en 2010 une conférence des Ministres africains chargés de l'état civil.

Le Secrétaire permanent a demandé aux participants représentant les 40 pays africains de collaborer pour consolider la base de connaissances africaine, en échangeant expériences et informations au moyen d'un réseau approprié, comme l'a recommandé l'atelier. Il a également demandé aux partenaires et aux organismes de soutien d'aligner leurs initiatives, de concilier leurs intérêts et de conjuguer leurs efforts pour renforcer les capacités de mécanisme régional au niveau de la CEA. Le Secrétaire permanent a, en outre, affirmé la volonté de son Gouvernement de remédier aux défaillances passées qui ont fait que l'enregistrement des faits d'état civil a été négligé, comme ce fut le cas dans la plupart des pays africains, et a informé les participants des améliorations et des activités menées récemment pour renforcer les systèmes au moyen du Plan statistique directeur de la Tanzanie. Il a enfin remercié tous les participants et les organisateurs de l'atelier et les a engagés à utiliser les connaissances et les informations acquises pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil de leurs pays respectifs.

VI. Principales recommandations

L'atelier a adopté les recommandations suivantes :

Plaidoyer

- Consacrer le thème de la Journée africaine de la statistique 2009 aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil;
- Les gouvernements africains sont invités à prendre des mesures appropriées, en mobilisant les ressources et les appuis nécessaires aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil;
- Explorer la possibilité d'organiser une conférence ministérielle de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil dans un futur proche pour maintenir l'élan.

Mise en œuvre

- Les bureaux d'enregistrement des faits d'état civil, les instituts nationaux de statistiques, les partenaires stratégiques et les établissements régionaux de formation sont invités à participer activement au réseau régional sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique;
- Les pays sont invités à saisir l'opportunité des programmes de réforme sectoriels et des processus de démocratisation et de décentralisation en cours en Afrique pour développer les services d'enregistrement des faits d'état civil au profit de leurs populations;
- Un appel est lancé aux gouvernements pour qu'ils revoient les tarifs de publication des documents relatifs à l'enregistrement des faits d'état civil. À cet effet, l'atelier a réitéré la recommandation des Nations Unies pour que l'enregistrement soit toujours gratuit et que les tarifs de publication des documents soient aussi bas que possible;
- La Banque africaine de développement, en sa qualité de banque de développement régionale, est priée de continuer de soutenir les pays africains et de concevoir un programme spécial qui favorise la rapide amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique;
- Les établissements régionaux de formation sont invités à prendre l'initiative de développer un programme d'études approprié pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique, participer activement aux études d'évaluation et aux recherches et renforcer le réseau mentionné ci-dessus;
- Les pays doivent réagir de façon proactive et partager les connaissances, les expériences et les ressources en utilisant divers mécanismes, comme les voyages d'étude, les ateliers, l'appui technique, etc.;
- Organiser tous les deux ans un atelier régional sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil;
- Le Centre africain pour la statistique continuera de servir de plateforme régionale pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, par le biais d'un accroissement des ressources, l'appui technique et la coordination au profit des pays africains;

- La Division de la statistique du secrétariat des Nations Unies, afin de poursuivre son appui, en étroite collaboration avec les institutions régionales africaines et les autres partenaires, concevra un programme spécial pour l’Afrique et pour les états fragiles en particulier;
- Le Centre africain pour la statistique et la Banque africaine de développement, en collaboration avec les autres partenaires développera un programme à moyen terme pour améliorer les systèmes d’enregistrement des faits d’état civil et de statistiques de l’état civil en Afrique;
- Les pays finaliseront leur plan d’action national (élaboré durant l’atelier) et le soumettront au Centre africain pour la statistique.

Modalités

- On exhorte les pays à revoir et mettre à jour leurs lois sur l’enregistrement des faits d’état civil et leurs législations statistiques en accord avec les développements proposés et à prendre les mesures qui en assurent la bonne réalisation;
- Les pays doivent identifier les raisons du faible niveau d’enregistrement des faits d’état civil en milieu rural et les stratégies pour pallier cette faible couverture, dont l’introduction d’unités mobiles d’enregistrement dans les zones nomades ou difficiles d’accès;
- Il est indispensable de s’assurer que le service d’enregistrement des faits d’état civil et les statisticiens sont bien formés aux concepts de base, définitions et procédures des deux disciplines;
- Les bureaux d’enregistrement des faits d’état civil et les INS sont invités à collaborer et à échanger, les INS ayant un rôle particulièrement actif à jouer en proposant des normes et des méthodes nationales pour l’enregistrement des faits d’état civil et les systèmes de statistiques de l’état civil;
- Les pays sont invités à utiliser les méthodes habituelles d’évaluation de leurs systèmes d’enregistrement des faits d’état civil et de statistiques de l’état civil et à prendre des mesures pour en assurer la bonne utilisation et la documentation appropriée;
- Les pays sont invités à employer les directives et recommandations des Nations Unies comme base de leur programme d’amélioration des systèmes d’enregistrement des faits d’état civil et de statistiques de l’état civil.

Partenariat

- Le Centre africain pour la statistique et la Division de la statistique du secrétariat des Nations Unies doivent renforcer leurs liens institutionnels en facilitant l’intégration, l’harmonisation et la coordination des efforts en cours par les divers organismes aux niveaux national et régional afin de favoriser les mécanismes rentables et d’éviter les doubles emplois;
- Les donateurs, organismes de l’ONU, consortia, centres d’éducation et de formation, organisations non gouvernementales (ONG) et autres partenaires stratégiques sont invités à soutenir l’Afrique dans les actions de renforcement des capacités, tels que la formation, l’éducation publique, le développement des nouvelles technologies, la saisie des données, la codification, le traitement et l’analyse etc., et l’aide financière;
- Les pays sont invités à renforcer leurs systèmes d’enregistrement des faits d’état civil et de statistiques de l’état civil à l’aide de leurs programmes nationaux de développement statistiques.

Suivi

Un rapport complet de l'atelier est en cours de préparation. En outre, un répertoire abrégé des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique sera préparé. Il aura pour objectif de présenter les activités post-atelier. Ce répertoire comportera le statut de chaque pays en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ainsi que le plan d'action pour l'amélioration de ces systèmes. Il sera utilisé dans la préparation du programme régional à moyen terme portant sur l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique.